

Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest

SOLIDARITE AVEC LES VICTIMES DES PESTICIDES, en particulier, LES SALARIÉS DE TRISKALIA

Qui est TRISKALIA?

TRISKALIA est un groupe « coopératif » agricole de 2,2 Milliards d'€ de CA, 4.800 salariés, 300 sites en Europe. Il est né en 2010 de la fusion de 3 coopératives : COOPAGRI BRETAGNE, EOLYS et CAM56. Ses activités sont dirigées vers les agriculteurs, l'agro-alimentaire, la distribution (jardineries...) : de nombreux magasins « Gamm Vert », « Point Vert », « Magasin Vert » (dont celui de Betton) sont la propriété de TRISKALIA.

Nutréa est une filiale commune à TRISKALIA (60%) et à TERRENA (40 %).

à PLOUISY, près de GUINGAMP (22) :

licenciés, sans ressources, gravement malades, incurables

En 2009-2010, au moins 4 salariés, de Nutréa-Triskalia, Laurent GUILLOU, Stéphane ROUXEL, Pascal BRIGANT, Claude LE GUYADER, ont été intoxiqués par des pesticides répandus sur des céréales dans un silo de stockage. Ces pesticides étaient interdits (Nuvan Total) ou utilisés au-delà des doses autorisées (Nuvagrain et K-Obiol).

Déclarés inaptes au travail, ils ont tous été licenciés par Triskalia en 2011 et 2013.

Aujourd'hui, tous les 4, âgés entre 46 et 53 ans, sont au chômage, en fin de droits, avec de très faibles ressources. Tous traînent fatigue chronique, douleurs musculaires, maux de têtes, vertiges, problèmes neurologiques, digestifs, cutanés, oculaires... Leur vie quotidienne est perturbée par une « hypersensibilité aux produits chimiques multiples » qui les rend intolérants au moindre parfum, détergent, produit de nettoyage ou à un traitement pesticide à plusieurs centaines de mètres de chez eux...

Leur maladie n'est pas inscrite dans les tableaux français des maladies professionnelles.

D'autres salariés encore sont malades mais craignent de parler, par crainte d'être licenciés.

Le 11 septembre 2014, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) de St Brieuc a condamné Nutréa-Triskalia pour « faute inexcusable de l'employeur », première victoire d'un difficile combat juridique pour faire reconnaître leur préjudice et obtenir une solution juste et loyale face à Triskalia et à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

En mars 2014, Gwenaël LE GOFFIC, chauffeur-livreur d'aliments médicamenteux, s'est suicidé sur ce même site. Le 3 septembre 2015, le TASS de St Brieuc a condamné la MSA à prendre en charge son décès en tant qu'accident du travail.

Plusieurs procédures judiciaires (Tribunal de Affaires Sociales, Prud'hommes, pénal) sont en cours.

Le jeudi 9 juin 2016 à 14 heures, se tiendra l'audience du Tass de Saint Brieuc qui devra statuer sur le montant des préjudices qu'ont subi Stéphane ROUXEL et Laurent GUILLOU.

à GLOMEL (22) en Centre Bretagne :

15 ans de lutte pour faire reconnaître sa leucémie comme maladie professionnelle

GLOMEL est la plate-forme logistique de TRISKALIA : c'est là que sont stockées les fournitures qui alimentent les magasins de Triskalia à travers la Bretagne. Depuis 2010, ce site est classé « Seveso, seuil haut » du fait de la grande quantité de produits dangereux qui y sont entreposés.

Embauché par COOPAGRI en 1973, **Raymond POULIQUEN** a travaillé dans les magasins de stockage de produits phytosanitaires de Triskalia, à CARHAIX, puis à GLOMEL. Ces magasins stockaient essentiellement des pesticides, pour beaucoup aujourd'hui interdits. Les emballages et palettes de pesticides abîmés, y étaient renvoyés et détruits sur place. Pendant toute sa carrière, il

1

¹ Les établissements industriels sont classés « Seveso » selon leur aléa technologique en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'ils accueillent.

n'a cessé d'alerter et de protester auprès de sa direction et de la MSA, contre les mauvaises conditions de travail, le manque d'équipements de protection et d'information.

En 1999, son médecin diagnostique une *Leucémie Myéloïde Chronique* «en rapport avec l'exposition aux phytosanitaires dans son travail». Depuis, il a affronté, le plus souvent seul, la MSA des Côtes d'Armor, diverses commissions, la Justice pour faire reconnaître sa maladie comme maladie professionnelle.

En août 2011, il demande à la MSA 56 la réouverture de son dossier. Entre temps, il a fini par découvrir qu'il a manipulé des produits contenant du *benzène*. Sa demande est jugée non recevable pour « forclusion » (c'est-à-dire qu'il n'a pas fait appel dans les délais fixés).

Le 1er décembre 2015, malgré une soixantaine de personnes (dont José Bové) venus le soutenir au palais de Justice à Rennes, le tribunal déclare à nouveau sa demande non recevable pour « forclusion ».

En août 2015, son fils **Noël POULIQUEN**, qui travaillait sur le même site à Glomel, est victime à son tour d'un lymphome, cancer lié aux pesticides! Après plusieurs chimiothérapies, il vient de subir une greffe de moelle osseuse. Sa demande de reconnaissance en maladie professionnelle est en cours. Un autre combat a commencé.

La lutte des salariés de PLOUISY et de GLOMEL est la même

- Les pesticides sont la cause de leurs maladies.
- Leur employeur, COOPAGRI hier, TRISKALIA aujourd'hui, n'a pas informé, formé, protégé ses salariés.
- La MSA fait tout ce qu'elle peut pour occulter le lien entre leurs maladies et les pesticides.
- Alors qu'elle devrait protéger la santé de ses assurés, la MSA prend presque systématiquement des positions allant dans le sens de TRISKALIA. Ces positions sont ensuite remises en cause par la Justice.
- Logiquement, la MSA devrait se retourner contre l'employeur ou les fabricants de pesticides pour se faire rembourser des frais qu'elle doit supporter. La responsabilité de l'Etat qui a délivré les autorisations de mise sur le marché devrait être également engagée.

D'autres victimes des pesticides nous rejoignent

Paysans, ouvriers agricoles, salariés de l'agro-alimentaire, riverains de zones d'épandages (champs, vergers...) sont victimes des pesticides. Plusieurs d'entre eux nous rejoignent pour être plus forts dans leur lutte pour faire reconnaître leur maladie.

SOYONS SOLIDAIRES DE CES SALARIES *LANCEURS D'ALERTE* pour refuser un système agro-alimentaire productiviste qui nous empoisonne.

- Venir les **soutenir à chaque échéance judicaire** : pour ceux de Plouisy, trois procédures qui traînent en longueur sont engagées : devant le T.A.S.S. (Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale), devant les Prudhommes pour contester leur licenciement et au Pénal, devant le Tribunal de Grande Instance pour «mise en danger de la vie d'autrui».
- **Interpeller élus**, responsables agricoles et syndicaux, administrations, face à l'omerta, la collusion entre TRISKALIA, MSA ...
- Participer au Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest (projections, conférences...)
- **Soutenir financièrement** les ex-salariés en envoyant vos chèques, libellés au nom de « *Solidaires 22 : soutien aux victimes des pesticides* » 1, rue Zénaïde Fleuriot 22300- SAINT BRIEUC.

CONTACTS: Union Syndicale Solidaires: <u>Solidaires22@orange.fr</u> - Tél: 02.96.33.50.89

Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest: <u>soutien35.phytovictimes.triskalia@orange.fr</u>

Page Facebook : https://www.facebook.com/soutienphytovictimes.triskalia

Liste des soutiens: Générations Futures, Phyto-Victimes, SOS-MCS, Union Syndicale Solidaires, Confédération Paysanne, ATTAC, Eau et Rivières de Bretagne, LDH, Bretagne Vivante, EELV, UDB, Ensemble, Nouvelle Donne, PG, NPA, AE2D, Sauvegarde du Trégor, Sauvegarde du Penthièvre, Sous le vent les pieds sur terre, Sortir du Nucléaire, AMAP d'Armorique, CADTM, Collectif Les Jours Heureux, La Bonne Assiette, Amis du Monde Diplomatique — Soutiens de nombreux élus dont: René LOUAIL; Gérard LE CAM, Joël LABBE et Nicole BONNEFOY Sénateurs; José BOVE et Yannick JADOT, Députés européens.